



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org
Facebook : @ceasmayenne

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Société

1,2 million de jeunes de 18 à 24 ans vivent en zone rurale Des jeunes qui ne se perçoivent pas « privés »...

Dans *Études & Résultats* n° 1155 de juillet 2020, Laurie Pinel (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – Drees) présente les résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) réalisée en 2014 ⁽¹⁾. Il s'agit de mettre en lumière les conditions sociodémographiques des 5 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui vivent en France métropolitaine. Sont ainsi comparées les situations relatives aux jeunes résidant en zone rurale et celles concernant les jeunes urbains.

Un quart des jeunes vivant en France métropolitaine réside dans une commune rurale ; ils sont parfois considérés comme une population « *mal connue de la statistique et de l'action publiques* ». On peut explorer leurs trajectoires selon les caractéristiques suivantes : les études, l'emploi, les ressources, la situation conjugale, l'autonomie résidentielle, les aides des parents, le recours aux prestations sociales, les loisirs et le sentiment de privation.

Les jeunes issus du milieu rural comptent plus d'hommes : 55 %, contre 50 % en zone urbaine. Cela peut s'expliquer par le nombre plus élevé de jeunes femmes qui partent des zones rurales vers les territoires urbains. En effet, sur 100 jeunes femmes dont les parents habitent dans une commune rurale, 31 vivent dans une commune urbaine, contre 21 % pour les jeunes hommes.

Les jeunes quittent plus souvent les zones rurales pour le milieu urbain : « *26 % de ceux dont les parents vivent en zone rurale habitent dans une zone urbaine, contre 2 % dans la situation inverse* ».

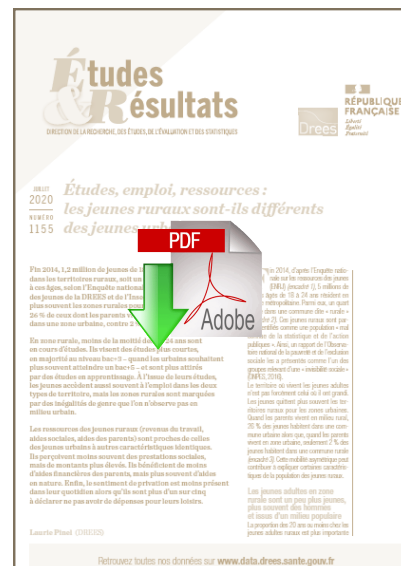
Les jeunes ruraux sont plus souvent en couple que les jeunes vivant en zone urbaine : 36 % contre 27 %. Les normes sociales peuvent être un facteur explicatif, sachant que « *l'incitation à être en couple* » peut s'avérer plus forte en milieu rural. En outre, la présence plus importante de jeunes hommes en zone rurale peut « *faciliter la formation des couples pour les jeunes femmes avec un conjoint de sexe opposé* ».

S'agissant de leur origine sociale, l'auteure se base sur la catégorie socioprofessionnelle du père. Ainsi, « *les jeunes ruraux ont plus souvent un père ouvrier (39 %) ou agriculteur (7 %) que les jeunes urbains (respectivement 34 % et 2 %)* ».

Des études plus courtes

Parmi les jeunes de 18-24 ans vivant en zone rurale, moins de la moitié sont en cours d'études (42 % d'étudiants, contre 52 % en zone urbaine). Ils visent des études plus courtes : « *Ils sont 47 % à souhaiter atteindre au plus un bac + 3 lorsqu'ils sont encore en cours d'études, contre 33 % chez les urbains, et seulement 31 % un niveau bac + 5, contre 46 % chez les urbains* ». Leur choix est d'abord motivé par l'intérêt de la formation et les débouchés.

Les jeunes ruraux sont plus attirés par la voie de l'apprentissage qui propose un enseignement « *professionnalisant et opérationnel* ». Les formations en apprentissage leur permettent de maintenir une certaine proximité avec leur territoire d'origine.



(1) – « Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? » (8 pages).

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.Contributeurs pour ce numéro :
Virginie Amirbaccasse,
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Moins souvent en cours d'études, les jeunes ruraux sont 36 % à être en emploi contre 29 % des jeunes urbains. S'agissant de ceux qui ne sont pas en cours d'études, « les jeunes sont aussi souvent en emploi en zone rurale qu'urbaine (62 % et 60 %) ».

Il existe des inégalités de genre au sein des territoires ruraux que l'on ne retrouve pas en milieu urbain : « L'accès à l'emploi des jeunes femmes qui ne sont pas en cours d'études y est inférieur de 9,8 points à celui des hommes ». Peut notamment l'expliquer la spécificité de la structure de l'emploi en milieu rural.

Moins d'aides financières des parents

L'autonomie résidentielle des jeunes ruraux est plus tardive que celle des jeunes qui vivent en zone urbaine : « En zone rurale, à 21 ans, seulement un jeune adulte sur dix ne vit plus avec ses parents (11 %), alors que cette proportion s'élève à deux sur dix dans le cas des jeunes urbains (23 %) ». En revanche, à l'âge de 24 ans, 49 % des jeunes ruraux n'habitent plus chez leurs parents, contre 43 % des jeunes urbains. Cela renvoie à leur situation de vie conjugale et professionnelle, étant donné que les jeunes ruraux sont plus souvent en couple et en emploi à ces âges. En outre, les jeunes femmes urbaines quittent le domicile des parents de façon plus précoce que les hommes, ce qui ne s'observe pas en zone rurale.

En ce qui concerne leurs ressources, les jeunes ruraux perçoivent 815 euros par mois : 66 % de ce montant correspond aux revenus du travail ; 17 % aux aides sociales et 17 % aux aides parentales. De son côté, un jeune urbain perçoit « 765 euros, dont 56 % des revenus du travail, 19 % des aides sociales et 25 % des aides parentales ». Les aides venant des parents sont moindres comparativement à celles observées chez les jeunes urbains et elles se tradui-

sent plutôt en nature, c'est-à-dire à travers des tâches comme la lessive, le ménage, la garde d'enfants, la garde d'animaux, le transport ou encore le repas.

À titre d'exemple, « 12 % des jeunes ruraux ont besoin d'être conduits en voiture par leurs parents, contre 7 % des jeunes urbains ». Cette forme de soutien améliore les conditions de vie des jeunes et pointe « la faiblesse des transports en commun dans les territoires ruraux ». Quant aux prestations sociales, « 32 % des jeunes ruraux perçoivent des aides sociales, contre 38 % des jeunes urbains ». Les premiers ont notamment moins de bourses étudiantes – étant moins souvent étudiants – et d'aides au logement, car ils vivent plus fréquemment chez leurs parents.

L'enquête ne révèle pas de variations quant au sentiment de « satisfaction dans la vie » selon les situations territoriales des jeunes : « La proportion de 18-24 ans insatisfaits de la vie qu'ils mènent est identique en zone rurale et urbaine (17 %) ». En revanche, le « sentiment de privation » est moins présent chez les jeunes ruraux : « Ils sont 11 % de moins à déclarer ressentir une privation, que ce soit par rapport aux biens de première nécessité (38 % contre 48 %), aux loisirs (53 % contre 64 %) ou de façon globale (57 % contre 68 %) ».

Par ailleurs, les jeunes ruraux déclarent moins souvent dépenser pour leurs loisirs. Leurs dépenses en produits culturels est moins importante (42 %, contre 49 % pour les jeunes urbains). Enfin, « ils sont 19 % à avoir fait au moins un voyage au cours de l'année sur leur temps libre, contre 31 % chez les urbains ». Un moindre accès aux moyens de transports internationaux, en zone rurale, peut limiter la possibilité de voyager à l'étranger. Toutefois, cela n'entraîne pas un sentiment de privation plus élevé chez les jeunes interrogés.



Institution mayennaise

Stéphane Kermarrec à la Caf

Stéphane Kermarrec prend la direction de la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne (Caf) à compter du 21 septembre.

Après avoir intégré la Caf de l'Allier en 2001, il a rejoint en 2007 la Caf des Côtes d'Armor où il a notamment occupé les postes de sous-directeur « Action sociale », puis de directeur financier. Il était depuis 2015 directeur financier de la Caf de Loire-Atlantique.



La pensée hebdomadaire

« Le monde des arts et du spectacle est l'objet d'une normalisation croissante des comportements considérés comme bienséants. Cette normalisation exclut les discours jugés non convenables et elle exige que l'on manifeste une adhésion aux principes éthiques définis comme corrects. L'opinion publique est mobilisée comme juge suprême de la conformité ou de la déviance. Des combats légitimes ont permis ainsi de faire progresser la justice ou la tolérance, mais ce mouvement conduit aussi à une aseptisation de l'art et du spectacle (...). Il mène à un nouvel académisme officiel avec ses discours obligés et ses thèmes imposés et, finalement, à une homogénéisation des points de vue, fussent-ils critiques. »

Pierre-Yves Gomez, professeur à l'École de management de Lyon, « Méfions-nous du politiquement correct » (avis d'expert), *Le Monde* du 13 juin 2019.